



FÉDÉRATION DES MAISONS
D'HÉBERGEMENT
POUR **FEMMES**

Charte

La Fédération

La Fédération est issue d'un désir de concertation et a été créée en 1987 par diverses ressources d'hébergement pour femmes, soucieuses de se doter d'une association représentative de l'ensemble des problématiques sociales liées aux nombreuses violences faites aux femmes incluant la violence conjugale.

La Fédération est composée de maisons d'hébergement réparties dans les différentes régions administratives du Québec, accueillant des femmes vivant de multiples problématiques sociales et leurs enfants. Elle travaille activement à la défense des droits et au développement de l'autonomie des femmes. La Fédération représente et fait valoir les orientations, les réalisations et les droits des maisons membres.

Du latin *foedus* qui signifie alliance, la Fédération a adopté un mode d'organisation dans laquelle chacune des maisons membres dispose d'une autonomie et délègue certains de ses pouvoirs à une instance provinciale, dotée d'une équipe de permanence, qui travaille en synergie avec les maisons membres, rassemble et mobilise. Cette alliance repose sur un échange de libres consentements. Les rapports qui s'établissent entre la Fédération et ses maisons membres sont à la fois marqués par une indépendance et une interdépendance définies ensemble ; les rôles, responsabilités et relations mutuelles sont clairement établis. Les maisons membres participent collectivement et non individuellement aux décisions. La Fédération et ses maisons membres assurent collectivement le respect des engagements et travaillent solidairement à l'atteinte des objectifs qu'elles se sont fixés. Dans une perspective d'éliminer les déterminants sociaux qui soutiennent la violence faite aux femmes et ses problématiques associées, la Fédération offre un appui quotidien à l'important travail réalisé en maison d'hébergement en répondant aux demandes de concertation, de recherche, de sensibilisation, de formation, d'information et de représentations de ses maisons membres auprès des instances publiques, politiques, universitaires et communautaires.

La Fédération sensibilise la population aux problématiques rencontrées. Par l'entremise de projets de recherche, elle œuvre au développement de la connaissance en matière de violence commise envers les femmes et leurs enfants.

La Fédération soutient le travail et l'expertise de ses maisons membres notamment par la mise en place de mécanismes de communication, le développement d'analyses critiques, de la formation adaptée, la production d'outils médiatiques, de gestion et d'information à l'intention de ses membres, de ses partenaires et du grand public.

La mission

Dans une perspective féministe de lutte contre les violences faites aux femmes, la Fédération regroupe, soutient et représente des maisons d'hébergement dans un but de promotion et de défense des droits des femmes vivant de multiples problématiques sociales et de leurs enfants.

Pour mieux comprendre comment la violence et les multiples problématiques sociales affectent les femmes, le contexte socio-politico-économique dans lequel elles vivent doit être pris en compte. Les différentes formes d'oppression qui existent dans notre société doivent également être considérées. **Les multiples problématiques sociales sont comprises comme des stratégies de survie visant à faire face, pour la majorité des femmes, aux violences subies** (incluant les iniquités sociales, économiques et politiques) **et aux impacts émergeant à la suite de ces violences.**

Les valeurs

Tenant compte du cadre de référence idéologique de l'analyse féministe, la Fédération se reconnaît dans les valeurs suivantes, qui forment un tout et sont indissociables les unes des autres. Elle s'engage à travailler à leur promotion.

Égalité

Toutes les femmes sont des citoyennes à part entière. Les femmes ont droit sans discrimination à l'égalité des sexes, l'égalité sociale, économique, politique, juridique et culturelle ainsi qu'au respect de leurs droits.

Liberté

Toutes les femmes prennent librement l'ensemble des décisions les concernant. Les libertés s'exercent dans la tolérance, le respect et la démocratie. Chaque femme doit jouir des libertés collectives et individuelles qui garantissent sa dignité et sa sécurité. Toutes les formes de domination, d'exploitation et d'exclusion des femmes sont à bannir.

Solidarité

Toutes les femmes sont solidaires dans la volonté de construire une société plus juste et inclusive, de trouver des solutions collectives à la cohabitation harmonieuse, à la participation et au partage du bien commun. Elles sont unies, ouvertes et respectueuses face aux débats, luttes et dénonciations visant l'élimination de toute forme de violence, tant à leur égard qu'à celui de leurs enfants.

Justice

Toutes les femmes sont des citoyennes à part entière qui doivent jouir de droits humains protégés par un système judiciaire accessible, égalitaire, efficace et indépendant. La justice sociale est basée sur une redistribution équitable des richesses qui élimine la pauvreté, assure la satisfaction des besoins essentiels à la vie et vise l'amélioration du bien-être de toutes.

La Fédération **adhère au cadre de référence idéologique de l'analyse féministe** qui reconnaît que les violences faites aux femmes traduisent des rapports de force et de pouvoir inégaux entre hommes et femmes qui contribuent à la domination des hommes sur les femmes.

L'**analyse féministe de la violence faite aux femmes** guide les actions de la Fédération. Cette analyse trouve appui dans certains textes, dont :

La **Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes de l'ONU**, qui affirme que « la violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales et empêche partiellement ou totalement les femmes de jouir desdits droits et libertés. (...) Préoccupée que ceux-ci ne soient toujours pas protégés dans les cas de violence à l'égard des femmes et reconnaissant que la violence à l'égard des femmes traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes, et qu'elle compte parmi les principaux mécanismes sociaux auxquels est due la subordination des femmes aux hommes. »¹

La **Politique d'intervention en matière de violence conjugale** du Gouvernement du Québec : *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, qui adopte la définition de la violence contre les femmes telle que promulguée par l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 1993². Elle définit la violence comme « une prise de contrôle dans le but de dominer » et utilise le terme de violence conjugale au lieu de familiale en plus de reconnaître l'existence de rapports de pouvoir au sein du couple³. La violence conjugale est donc l'expression de l'inégalité entre les sexes autant dans la sphère privée que dans la sphère publique⁴. La définition adoptée, s'inspire donc, à ce titre, d'une définition féministe de la violence conjugale et s'appuie sur les neuf principes directeurs⁵ qui doivent inspirer toute action et recommandation :

- La société doit refuser toute forme de violence et la dénoncer.
- La société doit promouvoir le respect des personnes et de leurs différences.
- L'élimination de la violence conjugale repose d'abord sur des rapports d'égalité entre les sexes.
- La violence conjugale est criminelle.
- La violence conjugale est un moyen choisi pour dominer une autre personne et affirmer son pouvoir sur elle.
- La sécurité et la protection des femmes victimes et des enfants ont priorité en matière d'intervention.
- Toute intervention auprès des victimes doit être basée sur le respect de leur autonomie

¹ COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES. Déclaration de l'Organisation des Nations unies sur l'élimination de la violence faite aux femmes, décembre 1993

² MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. Politique d'intervention en matière de violence conjugale, 1995, p. 22

³ MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. Politique d'intervention en matière de violence conjugale, 1995, p. 23

⁴ MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. Politique d'intervention en matière de violence conjugale, 1995, p. 18

⁵ MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. Politique d'intervention en matière de violence conjugale, 1995, p. 30

et reposer sur leur capacité à reprendre le contrôle de leur vie.

- Toute intervention doit tenir compte des effets de la violence conjugale sur les enfants et viser à les atténuer.
- Les agresseurs sont responsables de leurs comportements violents ; l'intervention doit viser à leur faire reconnaître leur responsabilité face à leur violence et à l'assumer.

L'analyse différenciée selon les sexes

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions des instances décisionnelles de la société sur le plan local, régional et national.

Elle a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet à l'intention des citoyennes et des citoyens, et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes.

Elle s'effectue au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi d'un projet. Dans certaines situations, l'ADS mènera à l'offre de mesures différentes aux femmes et aux hommes en vue de réduire les inégalités.

Sa finalité est d'atteindre une égalité de fait. L'égalité repose sur la prémisse que les femmes et les hommes disposent des conditions égales pour exercer pleinement leurs droits, pour exploiter leur potentiel ainsi que pour contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle tout en profitant également de ces changements.

Les approches d'intervention

La Fédération **adhère aux approches d'intervention ou pratiques suivantes** et s'engage à travailler en cohérence avec les objectifs, stratégies et défis qui en découlent.

L'intervention féministe

L'intervention féministe, telle que définie par Corbeil et Marchand, s'articule autour des objectifs suivants :

- soutenir et respecter les femmes dans leurs démarches ;
- faire alliance avec les femmes et établir un lien de confiance ;
- favoriser l'*empowerment* des femmes ou la reprise de pouvoir sur leur vie ;
- travailler à la conscientisation des femmes en prenant en compte la pluralité et la complexité des expériences d'oppression ;
- favoriser des rapports égalitaires ;
- briser l'isolement des femmes et développer leur solidarité ;
- lutter pour un changement individuel et social.

L'intervention féministe intersectionnelle

L'intervention féministe intersectionnelle vise, pour sa part :

- à établir des interfaces entre toutes les formes d'oppression ;
- à développer des stratégies inclusives ;
- à incorporer la réalité des groupes qui ont été, et demeurent encore, marginalisés ou minorisés.

Dans cette perspective, l'approche intersectionnelle propose, entre autres :

- d'examiner le rôle de certaines composantes identitaires (le sexe, l'origine ethnique, les handicaps, la religion, etc.) ainsi que les effets subséquents occasionnés par les positions sociales, telle que le statut socio-économique ;
- d'explorer l'influence que cette configuration singulière et complexe exerce sur l'identité personnelle et sociale des femmes ;
- de viser à ce que toutes les femmes aient accès à l'égalité ;
- de s'assurer de s'attaquer à l'ensemble des discriminations et des obstacles auxquels sont confrontées les femmes.

La démarche d'appropriation évolutive

On entend par la démarche d'appropriation évolutive, ou le « tendre vers », la concrétisation de l'idéologie et des approches mises de l'avant par la Fédération. C'est aussi reconnaître que les objectifs, stratégies et défis sont pluridimensionnels et nécessitent un travail constant.

Cette démarche nous permet de viser des objectifs, un but commun ou des pratiques prometteuses. Son expérimentation se fait en harmonie, collaboration et convergence, de façon réaliste et réalisable.

De plus, en cohérence avec le mode de gestion participative féministe, nous adoptons un rythme qui permet de traverser notamment les étapes d'information, de conscientisation, de réflexion, de partage, d'expérimentation et d'évaluation. Celles-ci tiennent compte du fait que diverses personnes sont impliquées dans ce processus évolutif vers l'atteinte des résultats.

Le mode de gestion

La Fédération adopte un mode d'organisation dans lequel chacune des maisons membres dispose d'une autonomie tenant compte de ses particularités, différences et similitudes dans un esprit de respect, de partenariat et de concertation. Il demande un engagement, une implication active et entraîne des responsabilités et des devoirs collectifs.

La Fédération adhère au **mode de gestion participative féministe** qui vise une gestion démocratique, le partage du pouvoir et une transformation des rapports sociaux afin qu'ils soient plus égalitaires et respectueux de la contribution de toutes. Il vise l'intégration des maisons membres, des bénévoles et de l'équipe de travail au processus de prise de décision et à la réalisation des objectifs de la Fédération.

La Fédération a adopté un mode de représentation démocratique : les rôles, mandats et pouvoirs sont exercés en conformité avec sa mission, son code d'éthique, ses règlements généraux, l'ensemble de ses politiques et son modèle de gestion participative féministe.

Documents en annexe

- Historique (à produire)
- Règlements généraux (tels qu'adoptés en novembre 2013)
 - Code d'éthique (à mettre à jour)
- Critères d'admission (à produire à partir des résolutions adoptées)
 - Prises de position politique
 - Déclaration de l'ONU
- Politique gouvernementale et plan d'action actuel
 - Analyse différenciée selon les sexes
- Tableau Corbeil-Marchand (en y intégrant la 4e colonne sur les applications)